

AFFAIRE n° 24

O B J E T : Construction de 18 LTS " Les VAN GASSAYES "  
- résiliation du marché S C E D  
- marché négocié avec M. BEGUE

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Société d'Entreprise et de Construction Dionysienne (S C E D) s'est vu confier en Mai 1980 la réalisation de 18 L T S n " VANGASSAYES" pour un montant de 1 210 249 Francs.

L'ordre de service donné le 2 Février 1981 devait permettre après 9 mois de délai de réceptionner les travaux le 2 Novembre 1981.

Les nombreuses difficultés rencontrées par la S C E D ont amené la Municipalité à résilier le marché de cette entreprise qui n'avait en Juillet 1981 effectué que 17% des travaux.

A la suite de cette résiliation, une consultation a été lancée par la S I D R afin de mener à terme la construction de ces 18 L T S.

Monsieur BEGUE Simon, artisan, propose de terminer ces travaux pour un montant de 1 275 210,10 Francs.

Je vous demande en conséquence, Mesdames et Messieurs de m'autoriser :

- à résilier le marché de la S C E D;
- vue l'urgence à passer un marché négocié avec Monsieur BEGUE Simon pour l'achèvement de ces 18 L T S n.

Je mets la question aux voix.

Puis, il lit l'avis des Commissions : "Les Commissions sont favorables et précisent que les travaux réalisés à ce jour sont les suivants :

- terrassements.....	5 948,97 F
- fondations.....	25 044,25 F
- dallages.....	15 735,19 F
- murs en agglos.....	56 480,00 F
- poteaux - poutres - chaînage.....	26 038,38 F
- adaptation au sol.....	49 794,00 F
	-----
	179 040,81 F
Révisions de prix.....	27 751,65 F
	-----
TOTAL.....	206 792,46 F

.../...

M. Marcel HOARAU - Il y a une entreprise qui a été chargée de la construction et qui est en difficulté. Elle n'a pas pu poursuivre les travaux. On lui règle donc les travaux effectués (17 %) et une consultation a été lancée pour l'achèvement des 18 LTS. C'est Monsieur BEGUE Simon qui se propose de terminer cette construction pour 1 275 210 F.

M. Maurice CHANE-KUNE - Il faut voir si Monsieur BEGUE Simon offre suffisamment de garanties.

M. Jack AFFEJEE - Le montant du deuxième marché dépasse celui du premier !

M. Marcel HOARAU - Effectivement ; à cause des augmentations.

MISE AUX VOIX, CETTE AFFAIRE EST

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

-----